

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE LFA ET ABRIGATION DE CARTES COMMUNALES



Par arrêté n°2021ARR662, le Président de Loire Forez agglomération (LFA) a ordonné qu'il soit procédé à l'ouverture de l'enquête conjointe portant sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) pour les 45 communes de l'ex-communauté d'agglomération Loire Forez et sur l'abrogation des cartes communales en vigueur sur ce territoire.

#### Durée de l'enquête publique :

Du lundi 3 janvier 2022 à 9h au jeudi 10 février 2022 à 12h précises.

#### Personne responsable juridiquement du projet et de demande d'information :

La personne responsable de ce projet est Monsieur le Président de Loire Forez agglomération. Toute information relative à ce projet peut être demandée auprès de Loire Forez agglomération, service planification urbaine : [planification@loireforez.fr](mailto:planification@loireforez.fr). Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de Loire Forez Agglomération (17 boulevard de la préfecture - CS30211 - 42605 MONTBRISON cedex)

#### La commission d'enquête :

Par décision n°E21000099/69 du 3/08/2021, Monsieur le Président du tribunal administratif de Lyon a désigné Mme Joyce CHETOT Présidente de la commission d'enquête, Mme Gisèle LAMOTTE et M. Pierre FAVIER, membres titulaires et M. Michel CORRENOZ, membre suppléant.

#### Composition du dossier d'enquête publique :

Le dossier d'enquête est composé d'une notice de présentation, de l'ensemble des délibérations relatives au projet, du bilan de la concertation, ainsi que du projet de PLUi : rapport de présentation (dont la justification des choix et l'évaluation environnementale), projet d'aménagement et de développement durables (PADD), orientations d'aménagements (OAP), règlement (écrit et graphique), annexes, avis émis par les 45 communes concernées et par les personnes publiques associées (PPA), tableau regroupant les avis PPA, avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Auvergne-Rhône-Alpes en date du 27 avril 2021.

Il est également mentionné du dossier d'abrogation des cartes communales de Chalmazel-Jeansagnière, Grézieux-le-Fromental, Lérigneux, Saint-Bonnet-le-Courreau et Saint-Paul-d'Uzore et des avis des PPA consultés.

#### Consultation du dossier d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et horaires d'ouverture au public habituels, les pièces du dossier complet au format papier seront tenues à disposition du public à l'Hôtel d'agglomération de LFA ainsi qu'en mairies de Bard, Boisset-lès-Montrond, Chalmazel-Jeansagnière, Champdiéu, Lézigneux, Saint-Just Saint-Rambert, Sury-le-Comtal. Dans les 38 autres communes, seront mis à disposition, sous format papier, le PADD, les OAP, le règlement (texte et graphique) de la commune concernée, les avis des PPA et des communes, ainsi que, au format numérique, l'ensemble du dossier.

Le dossier pourra être consulté et téléchargé via le site internet dédié : <https://www.registre-numerique.fr/plui-loire-forez>. Un lien vers ce site sera également disponible sur les sites internet de LFA et du PLUi : <https://www.loireforez.fr/connaître-agglo/enquetes-publiques/> et [www.pluiloireforez.fr](http://www.pluiloireforez.fr). Il pourra être également consulté sur un poste infor-

matique mis à disposition à l'hôtel d'agglomération de Loire Forez et dans les mairies des 45 communes, pour les personnes ne disposant pas d'accès internet, aux horaires habituels d'ouverture.

Chaque personne intéressée pourra le consulter indifféremment dans l'un des lieux ou lien informatique de consultation cités ci-avant.

#### Recueil des observations et propositions

Pendant la durée de l'enquête, exclusivement du lundi 3 janvier 2022 à 9h00 au jeudi 10 février 2022 à 12 h, les observations, propositions du public peuvent être :

- Consignées dans le registre numérique accessible via le site internet dédié à l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plui-loire-forez> ;

- Consignées dans les registres d'enquête papier à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commission d'enquête mis à la disposition du public dans les 45 mairies et à l'Hôtel d'agglomération de LFA aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle ;

- Lors des permanences tenues par l'un des membres de la commission d'enquête ;

- Adressées par courrier à l'attention de Madame la Présidente de la commission d'enquête, Joyce CHETOT, au siège de LFA, 17, boulevard de la préfecture - BP 30211 - 42605 MONTBRISON Cedex, en indiquant dans l'objet « enquête publique pour le PLUi » ;

- Adressées par voie électronique à l'adresse mail : [plui-loire-forez@mail.registre-numerique.fr](mailto:plui-loire-forez@mail.registre-numerique.fr).

#### Accueil du public

Un commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recueillir les observations et propositions écrites ou orales lors de 53 permanences aux lieux, jours et horaires suivants, au siège de LFA, dans les mairies ou autres lieux précisés ci-dessous :

Siège de LFA à Montbrison : mardi 4 janvier 9h à 12h

LEZIGNEUX – salle du conseil municipal : mardi 4 janvier 14h à 17h

CHALMAZEL-JEANSAGNIERE – salle du conseil municipal en mairie de Chalmazel : mercredi 5 janvier 9h à 12h

BOISSET-ST-PIERRE – salle des mariages : mercredi 5 janvier 14h à 17h

ROCHE – salle du conseil municipal : mercredi 5 janvier : 14h à 17h

BOISSET-LES-MONTROND – salle des mariages : jeudi 6 janvier 15h à 18h

ST-MARCELLIN-EN-FOREZ – salle des fêtes – samedi 8 janvier 9h à 12h

ECOTAY-L'OLME – salle du conseil municipal : lundi 10 janvier : 9h30 à 12h30

VEAUCHETTE – salle du conseil municipal : lundi 10 janvier : 16h à 19h

ST-THOMAS-LA-GARDE- bibliothèque : mardi 11 janvier 9h à 12h

SAVIGNEUX – salle de réunion 1<sup>er</sup> étage de la mairie : mardi 11 janvier 9h à 12h

L'HOPITAL-LE-GRAND – salle du conseil municipal : mercredi 12 janvier 9h à 12h

ST-GEORGES-EN-COUZAN – salle en mairie : jeudi 13 janvier 8h 30 à 11h30

ST-ROMAIN-LE-PUY – salle du conseil municipal : jeudi 13 janvier 9h à 12h

GUMIERES – salle des associations : jeudi 13 janvier 16h à 19h

BARD – salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie : vendredi 14 janvier 9h à 12h

ESSERTINES-EN-CHATELNEUF – salle des mariages : vendredi 14 janvier 13h30 à 16h30

ST-GEORGES-HAUTE-VILLE – Salle du conseil : vendredi 14 janvier 14h à 17h

BONSON – salle du conseil municipal : samedi 15 janvier 9h à 12h

SURY-LE-COMTAL – salle des mariages : lundi 17 janvier 14h à 17h

CHAMBLES – salle du conseil municipal : mardi 18 janvier 8h45 à 11h45

SAUVAIN – bureau du maire (mairie) : 18 janvier 9h à 12h

PALOGNEUX – salle du conseil municipal : mardi 18 janvier 14h à 17h

UNIAS – salle des fêtes : jeudi 20 janvier 9h à 12h

ST-JUST ST-RAMBERT -maison des remparts : jeudi 20 janvier 14h à 17h

ST-BONNET-LE-COUREAU – salle du conseil municipal : vendredi 21 janvier 9h à 12h

CHALAIN-LE-COMTAL – salle du conseil municipal : vendredi 21 janvier 13h à 16h

PRALONG – salle du conseil municipal : vendredi 21 janvier 14h à 17h

ST-CYPRIEN – salle du conseil municipal : samedi 22 janvier 9h à 12h

GREZIEUX-LE-FROMENTAL- salle en mairie : lundi 24 janvier 9h à 12h

CHALAIN-D'UZORE – salle du conseil municipal : mardi 25 janvier 9h à 12h

MORNAND-EN-FOREZ - salle du conseil municipal : mardi 25 janvier 9h à 12h

CHAMPDIEU – salle du conseil municipal : mardi 25 janvier 15h à 18h

CRAINTILLEUX – mairie – mercredi 26 janvier : 9h à 12h

MONTBRISON – salle du conseil municipal : mercredi 26 janvier 14h à 17h

MAGNEUX-HAUTE-RIVE – salle du conseil municipal : jeudi 27 janvier 14h à 17h

PREZIEUX – salle du conseil municipal : vendredi 28 janvier 14h à 17h

BONSON – salle du conseil municipal : lundi 31 janvier 14h à 17h

ST-ROMAIN-LE-PUY – salle du conseil municipal : lundi 31 janvier 14h à 17h

LAVIEU – salle du conseil municipal : mardi 1<sup>er</sup> février 9h à 12h

CHATELNEUF – salle du conseil municipal : mardi 1<sup>er</sup> février 15h à 18h

VERRIERES-EN-FOREZ – salle du conseil municipal : mercredi 2 février 9h à 12h

ST-JUST-EN-BAS – bureau du maire (mairie) : mercredi 2 février 14h à 17h

ST-PAUL-D'UZORE – salle de réunion de la mairie : jeudi 3 février 9h à 12h

CHAZELLES-SUR-LAVIEU – salle du conseil municipal : jeudi 3 février 14h à 17h

ST-JUST ST-RAMBERT - maison des remparts : vendredi 4 février 14h à 17h

PERIGNEUX – salle du conseil municipal : samedi 5 février 9h à 12h

CHALMAZEL-JEANSAGNIERE – salle du conseil municipal en mairie de Chalmazel : mardi 8 février 9h à 12h

ST-MARCELLIN-EN-FOREZ – salle des fêtes : mardi 8 février 14h à 17h

MARGERIE-CHANTAGRET – salle du conseil municipal : mardi 8 février 16h à 19h

SURY-LE-COMTAL – salle des mariages : mercredi 9 février 9h à 12h

LERIGNEUX – bureau du maire (mairie) : jeudi 10 février 9h à 12h

Siège de LFA à Montbrison : jeudi 10 février 9h à 12h

Du fait de la situation sanitaire liée à la covid-19, l'accueil du public par le/la commissaire enquêteur se fera uniquement sur rendez-vous. L'application des gestes barrières sera demandée ainsi que le recours prioritaire à la consultation et dépôts électroniques des observations. La prise de rendez-vous pour les permanences sera obligatoire au moins 48h à l'avance. Les rendez-vous seront limités à 20 min. Il sera demandé de respecter un maximum de deux personnes par rendez-vous lors des permanences physiques. Des permanences en visio-conférence seront proposées. La prise de rendez-vous et les modalités techniques de ces permanences seront disponibles à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plui-loire-forez> ou par téléphone au 04.26.24.70.01, les matins uniquement, du lundi au vendredi.

#### Clôture de l'enquête :

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, en tant qu'autorité compétente, se prononcera par délibération sur l'approbation du PLUi. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation. La Préfète de la Loire est l'autorité compétente pour la procédure d'abrogation des cartes communales.

A l'issue de l'enquête publique et pendant un an, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public au siège de LFA ainsi que dans les mairies des 45 communes concernées, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et également consultables sur le site internet du PLUi ([www.pluiloireforez.fr](http://www.pluiloireforez.fr)) et sur le site internet du registre numérique (<https://www.registre-numerique.fr/plui-loire-forez>).

(EP8919)

## VIES DES SOCIÉTÉS

## Convocations



## Avis de convocation à l'assemblée

les sociétaires des Caisses locales d'assurance mutuelles agricoles de Vallée du GAND, Neulise, Périgneux Luriecq, Pays de St Bonnet le Château, L'Ecoron, Pays Nétraçais, sont convoqués en Assemblée générale mixte le 18 janvier 2022 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**Dans le cadre de l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité applicables aux assemblées générales ordinaires :** approbation du procès-verbal de l'assemblée générale précédente, lecture des rapports d'activité et financier du conseil d'administration et de la commission de contrôle et de surveillance, approbation des comptes annuels, affectation du résultat de l'exercice clos, nomination des membres de Commission de contrôle et de surveillance (le cas échéant), renouvellement d'administrateurs (le cas échéant).

**Dans le cadre de l'assemblée générale statuant aux conditions de quorum et de majorité applicables aux assemblées générales extraordinaires :** Modification des statuts (adaptation aux évolutions réglementaires notamment issues du décret n°2021-1400 du 29 octobre 2021 relatif au fonctionnement des instances de gouvernance des sociétés d'assurance mutuelles).

Le projet de statuts modifié est consultable auprès de toute agence Groupama située dans la circonscription territoriale de votre Caisse locale.

Pour le cas où l'Assemblée générale présentement convoquée ne pourrait se tenir et délibérer, faute de réunir le quorum requis, les sociétaires sont avisés qu'ils seront convoqués à l'Assemblée générale mixte de leur Caisse locale à une autre date et au lieu qui leur seront précisés dans cette convocation.

284502800

## AVIS

## Enquêtes publiques



## LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE LFA ET ABROGATION DE CARTES COMMUNALES

Par arrêté n°2021ARR662, le Président de Loire Forez agglomération (LFA) a ordonné qu'il soit procédé à l'ouverture de l'enquête conjointe portant sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) pour les 45 communes de l'ex-communauté d'agglomération Loire Forez et sur l'abrogation des cartes communales en vigueur sur ce territoire.

**Durée de l'enquête publique :**

Du lundi 3 janvier 2022 à 9h au jeudi 10 février 2022 à 12h précises.

**Personne responsable juridiquement du projet et demande d'information :**

La personne responsable de ce projet est Monsieur le Président de Loire Forez agglomération. Toute information relative à ce projet peut être demandée auprès de Loire Forez agglomération, service planification urbaine : [planification@loireforez.fr](mailto:planification@loireforez.fr). Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de Loire Forez Agglomération (17 boulevard de la préfecture - CS30211 - 42605 MONTBRISON cedex)

**La commission d'enquête :**

Par décision n°E2100099/69 du 3/08/2021, Monsieur le Président du tribunal administratif de Lyon a désigné Mme Joyce CHETOT Présidente de la commission d'enquête, Mme Gisèle LAMOTTE et M. Pierre FAVIER, membres titulaires et M. Michel CORRENOZ, membre suppléant.

**Composition du dossier d'enquête publique :**

Le dossier d'enquête est composé d'une notice de présentation, de l'ensemble des délibérations relatives au projet, du bilan de la concertation, ainsi que du projet de PLUi : rapport de présentation (dont la justification des choix et l'évaluation environnementale), projet d'aménagement et de développement durables (PADD), orientations d'aménagements (OAP), règlement (écrit et graphique), annexes, avis émis par les 45 communes concernées et par les personnes publiques associées (PPA), tableau regroupant les avis PPA, avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Auvergne-Rhône-Alpes en date du 27 avril 2021.

Il est également composé du dossier d'abrogation des cartes communales de Chalmazel-Jeansagnière, Grézieux-le-Fromental, Lérigneux, Saint-Bonnet-le-Courreau et Saint-Paul-d'Uzore et des avis des PPA consultées.

**Consultation du dossier d'enquête**

Pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et horaires d'ouverture au public habituels, les pièces du dossier complet au format papier seront tenues à disposition du public à l'Hôtel d'agglomération de LFA ainsi qu'en mairies de Bard, Boisset-lès-Montrond, Chalmazel-Jeansagnière, Champdieu, Lézigneux, Saint-Just Saint-Rambert, Sury-le-Comtal. Dans les 38 autres communes, seront mis à disposition, sous format papier, le PADD, les OAP, le règlement (texte et graphique) de la commune concernée, les avis des PPA et des communes, ainsi que, au format numérique, l'ensemble du dossier. Le dossier pourra être consulté et téléchargé via le site internet

dédié : <https://www.registre-numerique.fr/plui-loire-forez>. Un lien vers ce site sera également disponible sur les sites internet de LFA et du PLUi :

<https://www.loireforez.fr/connaître-agglo/enquetespubliques/> et [www.pluiloireforez.fr](https://www.pluiloireforez.fr). Il pourra être également consulté sur un poste informatique mis à disposition à l'hôtel d'agglomération de Loire Forez et dans les mairies des 45 communes, pour les personnes ne disposant pas d'accès internet, aux horaires habituels d'ouverture.

Chaque personne intéressée pourra le consulter indifféremment dans l'un des lieux ou lien informatique de consultation cités ciavant.

**Recueil des observations et propositions**

Pendant la durée de l'enquête, exclusivement du lundi 3 janvier 2022 à 9h00 au jeudi 10 février 2022 à 12 h, les observations, propositions du public peuvent être :

- Consignées dans le registre numérique accessible via le site internet dédié à l'enquête à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/plui-loire-forez> ;

- Consignées dans les registres d'enquête papier à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commission d'enquête mis à la disposition du public dans les 45 mairies et à l'Hôtel d'agglomération de LFA aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle ;

- Lors des permanences tenues par l'un des membres de la commission d'enquête ;

- Adressées par courrier à l'attention de Madame la Présidente de la commission d'enquête, Joyce CHETOT, au siège de LFA, 17, boulevard de la préfecture - BP 30211 - 42605 MONTBRISON Cedex, en indiquant dans l'objet « enquête publique pour le PLUi » ;

- Adressées par voie électronique à l'adresse mail : [plui-loire-forez@mail.registre-numerique.fr](mailto:plui-loire-forez@mail.registre-numerique.fr).

**Accueil du public**

Un commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recueillir les observations et propositions écrites ou orales

lors de 53 permanences aux lieux, jours et horaires suivants, au siège de LFA, dans les mairies ou autres lieux précisés ci-dessous :

Siège de LFA à Montbrison : mardi 4 janvier 9h à 12h  
LEZIGNEUX - salle du conseil municipal : mardi 4 janvier 14h à 17h

CHALMAZEL-JEANSAGNIERE - salle du conseil municipal en mairie de Chalmazel : mercredi 5 janvier 9h à 12h

BOISSET-ST-PRIEST - salle des mariages : mercredi 5 janvier 14h à 17h

ROCHE - salle du conseil municipal : mercredi 5 janvier : 14h à 17h

BOISSET-LES-MONTROND - salle des mariages : jeudi 6 janvier 15h à 18h

ST-MARCELLIN-EN-FOREZ - salle des fêtes - samedi 8 janvier 9h à 12h

ECOTAY-L'OLME - salle du conseil municipal : lundi 10 janvier : 9h30 à 12h30

VEAUCHETTE - salle du conseil municipal : lundi 10 janvier : 16h à 19h

ST-THOMAS-LA-GARDE- bibliothèque : mardi 11 janvier 9h à 12h

SAVIGNEUX - salle de réunion 1<sup>er</sup> étage de la mairie : mardi 11 janvier 9h à 12h

L'HOPITAL-LE-GRAND - salle du conseil municipal : mercredi 12 janvier 9h à 12h

ST-GEORGES-EN-COUZAN - salle en mairie : jeudi 13 janvier 8h 30 à 11h30

ST-ROMAIN-LE-PUY - salle du conseil municipal : jeudi 13 janvier 9h à 12h

GUMIERES - salle des associations : jeudi 13 janvier 16h à 19h

BARD - salle de réunion au rez-dechaussée de la mairie : vendredi 14 janvier 9h à 12h

ESSERTINES-EN-CHATELNEUF - salle des mariages : vendredi 14 janvier 13h30 à 16h30

ST-GEORGES-HAUTE-VILLE - Salle du conseil : vendredi 14 janvier 14h à 17h

BONSON - salle du conseil municipal : samedi 15 janvier 9h à 12h

SURY-LE-COMTAL - salle des mariages : lundi 17 janvier 14h à 17h

CHAMBLES - salle du conseil municipal : mardi 18 janvier 8h45 à 11h45

SAUVAIN - bureau du maire (mairie) : 18 janvier 9h à 12h

PALOGNEUX - salle du conseil municipal : mardi 18 janvier 14h à 17h

UNIAS - salle des fêtes : jeudi 20 janvier 9h à 12h

ST-JUST-ST-RAMBERT - maison des remparts : jeudi 20 janvier 14h à 17h

ST-BONNET-LE-COURREAU - salle du conseil municipal : vendredi 21 janvier 9h à 12h

CHALAIN-LE-COMTAL - salle du conseil municipal : vendredi 21 janvier 13h à 16h

PRALONG - salle du conseil municipal : vendredi 21 janvier 14h à 17h

ST-CYPRIEN - salle du conseil municipal : samedi 22 janvier 9h à 12h

GREZIEUX-LE-FROMENTAL- salle en mairie : lundi 24 janvier 9h à 12h

CHALAIN-D'UZORE - salle du conseil municipal : mardi 25 janvier 9h à 12h

MORNAND-EN-FOREZ - salle du conseil municipal : mardi 25 janvier 9h à 12h

CHAMPDIEU - salle du conseil municipal : mardi 25 janvier 15h à 18h

CRAINTILLEUX - mairie - mercredi 26 janvier : 9h à 12h

MONTBRISON - salle du conseil municipal : mercredi 26 janvier 14h à 17h

MAGNEUX-HAUTE-RIVE - salle du conseil municipal : jeudi 27 janvier 14h à 17h

PREZIEUX - salle du conseil municipal : vendredi 28 janvier 14h à 17h

BONSON - salle du conseil municipal : lundi 31 janvier 14h à 17h

ST-ROMAIN-LE-PUY - salle du conseil municipal : lundi 31 janvier 14h à 17h

LAVIEU - salle du conseil municipal : mardi 1<sup>er</sup> février 9h à 12h

CHATELNEUF - salle du conseil municipal : mardi 1<sup>er</sup> février 15h à 18h

VERRIERES-EN-FOREZ - salle du conseil municipal : mercredi 2 février 9h à 12h

ST-JUST-EN-BAS - bureau du maire (mairie) : mercredi 2 février 14h à 17h

ST-PAUL-D'UZORE - salle de réunion de la mairie : jeudi 3 février 9h à 12h

CHAZELLES-SUR-LAVIEU - salle du conseil municipal : jeudi 3 février 14h à 17h

ST-JUST ST-RAMBERT - maison des remparts : vendredi 4 février 14h à 17h

PERIGNEUX - salle du conseil municipal : samedi 5 février 9h à 12h

CHALMAZEL-JEANSAGNIERE - salle du conseil municipal en mairie de Chalmazel : mardi 8 février 9h à 12h

ST-MARCELLIN-EN-FOREZ - salle des fêtes : mardi 8 février

14h à 17h  
MARGERIE-CHANTAGRET - salle du conseil municipal : mardi 8 février 16h à 19h

SURY-LE-COMTAL - salle des mariages : mercredi 9 février 9h à 12h

LERIGNEUX - bureau du maire (mairie) : jeudi 10 février 9h à 12h

Siège de LFA à Montbrison : jeudi 10 février 9h à 12h

Du fait de la situation sanitaire liée à la covid-19, l'accueil du public par le/la commissaire enquêteur se fera uniquement sur rendez-vous. L'application des gestes barrières sera demandée

ainsi que le recours prioritaire à la consultation et dépôts électroniques des observations. La prise de rendez-vous pour les permanences sera obligatoire au moins 48h à l'avance. Les rendez-vous seront limités à 20 min. Il sera demandé de respecter un maximum de deux personnes par rendez-vous lors des permanences physiques. Des permanences en visio-conférence seront proposées. La prise de rendez-vous et les modalités techniques de ces permanences seront disponibles à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/plui-loire-forez> ou par téléphone au 04.26.24.70.01, les matins uniquement, du lundi au vendredi.

**Clôture de l'enquête :**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, en tant qu'autorité compétente, se prononcera par délibération sur l'approbation du PLUi. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation. La Préfète de la Loire est l'autorité compétente pour la procédure d'abrogation des cartes communales.

A l'issue de l'enquête publique et pendant un an, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public au siège de LFA ainsi que dans les mairies

des 45 communes concernées, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et également consultables sur le site internet du PLUi ([www.pluiloireforez.fr](http://www.pluiloireforez.fr)) et sur le site internet du registre numérique (<https://www.registre-numerique.fr/plui-loire-forez>).

283040800

## VOTRE CONTACT

APPELS D'OFFRES  
AVIS ADMINISTRATIFS  
ET ANNONCES LEGALES

04 72 22 24 25

[lpral@leprogres.fr](mailto:lpral@leprogres.fr)

Professionnels du Droit et du Chiffre  
en quelques clics  
publiez vos Annonces Légales  
partout en France.



[leprogres.viedessocietes-eurolegales.com](https://leprogres.viedessocietes-eurolegales.com)

identifiant + code d'accès sécurisé sur demande



0809 101 811



[lpral@leprogres.fr](mailto:lpral@leprogres.fr)



plateforme nationale de saisie en ligne



## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

**MAIRIE DE VILLARS: Le Maire - MAIRE  
- RUE DE L HOTEL DE VILLE - 42390 VIL-  
LARS - Tél: 04 77 91 11 20**

L'avis implique un marché public

**Objet: FOURNITURE MISE EN OEUVRE  
ET MAINTENANCE DES SERVICES DE  
TELECOMMUNICATION**

Procédure: Procédure adaptée

Forme du marché: Prestation divisée en lots: non

Critères d'attribution: Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

60% Valeur technique de l'offre

40% Prix

Remise des offres: 10/01/22 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le: 07/12/2021

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.loire.fr/e-marchespublics>

(MP9206)

## Avis d'attribution

## Travaux



**Bâtir et Loger**  
COMPAGNIE **cifv**

## AVIS D'ATTRIBUTION

Identification de l'Organisme qui passe le marché: **S.A. d'habitations à loyer modéré BATIR ET LOGER - 15 rue de Bérard - 42004 SAINT ETIENNE CEDEX 1 - Tél. 04 77 49 23 50 - Fax. 04 77 49 23 55**

**Objet marché: Construction d'un ensemble de logements locatifs sociaux et d'une micro-crèche 1 rue des Bretons 42580 LA TOUR-EN-JAREZ**

LOT - NOM DU TITULAIRE RETENU - MONTANT MARCHE H.T.

- 1 - SRA TP - 19 661,97 €
- 2 - SRA TP - 44 338,03 €
- 3 - CHIEZE JARDINS ESPACES VERTS - 14 860,20 €
- 4 - PYRAMID - 295 000,00 €
- 5 - SOROC - 561 708,88 €
- 6 - TONY JUIN - 92 384,55 €
- 7 - FOREZIENNE D'ETANCHEITE - 34 719,45 €
- 8 - PETRUS CROS SN - 77 990,00 €
- 9 - MEUNIER MARNAT - 73 224,00 €
- 10 - FAURE MSV - 66 286,10 €
- 11 - DOITRAND - 2 899,82 €
- 12 - FAURE MSV - 35 340,45 €
- 13 - CINDO - 137 000,00 €
- 14 - SATIBAT CHAPE - 12 895,80 €
- 15 - LUMIA CARRELAGES - 53 761,43 €
- 16 - AU SERPENT - 11 100,00 €
- 17 - LOIRE ASCENSEURS - 19 000,00 €
- 18 - TECHNI COM - 56 217,50 €
- 19 - TECHNI COM - 63 000,00 €
- 20 - ADL Electricité - 76 000,00 €

Le 03/11/2021

(MP9207)

Créateurs  
d'entreprises  
pour être bien informés  
**ABONNEZ-VOUS**

## Avis administratifs



## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
INTERCOMMUNAL (PLUi) DE LFA ET ABROGATION  
DE CARTES COMMUNALES**



Par arrêté n°2021ARR662, le Président de Loire Forez agglomération (LFA) a ordonné qu'il soit procédé à l'ouverture de l'enquête conjointe portant sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) pour les 45 communes de l'ex-communauté d'agglomération Loire Forez et sur l'abrogation des cartes communales en vigueur sur ce territoire.

### Durée de l'enquête publique:

Du lundi 3 janvier 2022 à 9h au jeudi 10 février 2022 à 12h précises.

### Personne responsable juridiquement du projet et demande d'information:

La personne responsable de ce projet est Monsieur le Président de Loire Forez agglomération. Toute information relative à ce projet peut être demandée auprès de Loire Forez agglomération, service planification urbaine: [planification@loireforez.fr](mailto:planification@loireforez.fr). Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de Loire Forez Agglomération (17 boulevard de la préfecture - CS30211 - 42605 MONTBRISON cedex)

### La commission d'enquête:

Par décision n°E21000099/69 du 3/08/2021, Monsieur le Président du tribunal administratif de Lyon a désigné Mme Joyce CHETOT Présidente de la commission d'enquête, Mme Gisèle LAMOTTE et M. Pierre FAVIER, membres titulaires et M. Michel CORRENOZ, membre suppléant.

### Composition du dossier d'enquête publique:

Le dossier d'enquête est composé d'une notice de présentation, de l'ensemble des délibérations relatives au projet, du bilan de la concertation, ainsi que du projet de PLUi: rapport de présentation (dont la justification des choix et l'évaluation environnementale), projet d'aménagement et de développement durables (PADD), orientations d'aménagements (OAP), règlement (écrit et graphique), annexes, avis émis par les 45 communes concernées et par les personnes publiques associées (PPA), tableau regroupant les avis PPA, avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Auvergne-Rhône-Alpes en date du 27 avril 2021.

Il est également composé du dossier d'abrogation des cartes communales de Chalmazel-Jeansagnière, Grézieux-le-Fromental, Lérygneux, Saint-Bonnet-le-Courreau et Saint-Paul-d'Uzore et des avis des PPA consultées.

### Consultation du dossier d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et horaires d'ouverture au public habituels, les pièces du dossier complet au format papier seront tenues à disposition du public à l'Hôtel d'agglomération de LFA ainsi qu'en mairies de Bard, Boisset-lès-Montrond, Chalmazel-Jeansagnière, Champdieu, Lézygneux, Saint-Just Saint-Rambert, Sury-le-Comtal. Dans les 38 autres communes, seront mis à disposition, sous format papier, le PADD, les OAP, le règlement (texte et graphique) de la commune concernée, les avis des PPA et des communes, ainsi que, au format numérique, l'ensemble du dossier.

Le dossier pourra être consulté et téléchargé via le site internet dédié: <https://www.registre-numerique.fr/plui-loireforez>. Un lien vers ce site sera également disponible sur les

sites internet de LFA et du PLUi: <https://www.loireforez.fr/connaître-agglo/enquetes-publiques/> et [www.pluiloireforez.fr](http://www.pluiloireforez.fr). Il pourra être également consulté sur un poste informatique mis à disposition à l'hôtel d'agglomération de Loire Forez et dans les mairies des 45 communes, pour les personnes ne disposant pas d'accès internet, aux horaires habituels d'ouverture.

Chaque personne intéressée pourra le consulter indifféremment dans l'un des lieux ou lien informatique de consultation cités ci-avant.

### Recueil des observations et propositions

Pendant la durée de l'enquête, exclusivement du lundi 3 janvier 2022 à 9h00 au jeudi 10 février 2022 à 12 h, les observations, propositions du public peuvent être:

- Consignées dans le registre numérique accessible via le site internet dédié à l'enquête à l'adresse suivante: <https://www.registre-numerique.fr/plui-loireforez>;

- Consignées dans les registres d'enquête papier à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commission d'enquête mis à la disposition du public dans les 45 mairies et à l'Hôtel d'agglomération de LFA aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle;

- Lors des permanences tenues par l'un des membres de la commission d'enquête;

- Adressées par courrier à l'attention de Madame la Présidente de la commission d'enquête, Joyce CHETOT, au siège de LFA, 17, boulevard de la préfecture - BP 30211 - 42605 MONTBRISON Cedex, en indiquant dans l'objet «enquête publique pour le PLUi»;

- Adressées par voie électronique à l'adresse mail: [plui-loireforez@mail.registre-numerique.fr](mailto:plui-loireforez@mail.registre-numerique.fr).

### Accueil du public

Un commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recueillir les observations et propositions écrites ou orales lors de 53 permanences aux lieux, jours et horaires suivants, au siège de LFA, dans les mairies ou autres lieux précisés ci-dessous:

Siège de LFA à Montrbrison: mardi 4 janvier 9h à 12h

LEZIGNEUX - salle du conseil municipal: mardi 4 janvier 14h à 17h

CHALMAZEL-JEANSAGNIERE - salle du conseil municipal en mairie de Chalmazel: mercredi 5 janvier 9h à 12h

BOISSET-ST-PRIEST - salle des mariages: mercredi 5 janvier 14h à 17h

ROCHE - salle du conseil municipal: mercredi 5 janvier: 14h à 17h

BOISSET-LES-MONTROND - salle des mariages: jeudi 6 janvier 15h à 18h

ST-MARCELLIN-EN-FOREZ - salle des fêtes - samedi 8 janvier 9h à 12h

ECOTAY-L'OLME - salle du conseil municipal: lundi 10 janvier: 9h30 à 12h30

VEAUCHETTE - salle du conseil municipal: lundi 10 janvier: 16h à 19h

ST-THOMAS-LA-GARDE- bibliothèque: mardi 11 janvier 9h à 12h

SAVIGNEUX - salle de réunion 1<sup>er</sup> étage de la mairie: mardi 11 janvier 9h à 12h

L'HOPITAL-LE-GRAND - salle du conseil municipal: mercredi 12 janvier 9h à 12h

ST-GEORGES-EN-COUZAN - salle en mairie: jeudi 13 janvier 8h 30 à 11h30

ST-ROMAIN-LE-PUY - salle du conseil municipal: jeudi 13 janvier 9h à 12h

GUMIERES - salle des associations: jeudi 13 janvier 16h à 19h

BARD - salle de réunion au rez-de-chaussée de la mairie: vendredi 14 janvier 9h à 12h

ESSERTINES-EN-CHATELNEUF - salle des mariages: vendredi 14 janvier 13h30 à 16h30

ST-GEORGES-HAUTE-VILLE - Salle du conseil: vendredi 14 janvier 14h à 17h

BONSON - salle du conseil municipal: samedi 15 janvier 9h à 12h



Office Public de l'Habitat - 19, rue Honoré de Balzac - CS 72853 - 42028 Saint-Etienne Cedex 01

Courriel: [dematerialisation@habitat-metropole.fr](mailto:dematerialisation@habitat-metropole.fr)

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Pour les marchés de travaux, de fournitures, de services et de prestations intellectuelles lancés conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique, HABITAT & MÉTROPOLE vous invite à vous inscrire gratuitement sur le profil acheteur « marchés sécurisés » afin de consulter et télécharger gratuitement les dossiers de consultation en cours à l'adresse suivante:

[www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

SURY-LE-COMTAL – salle des mariages: lundi 17 janvier 14h à 17h  
 CHAMBLES – salle du conseil municipal: mardi 18 janvier 8h45 à 11h45  
 SAUVAIN – bureau du maire (maire): 18 janvier 9h à 12h  
 PALOGNEUX – salle du conseil municipal: mardi 18 janvier 14h à 17h  
 UNIAS – salle des fêtes: jeudi 20 janvier 9h à 12h  
 ST-JUST ST-RAMBERT -maison des remparts: jeudi 20 janvier 14h à 17h  
 ST-BONNET-LE-COURREAU – salle du conseil municipal: vendredi 21 janvier 9h à 12h  
 CHALAIN-LE-COMTAL – salle du conseil municipal: vendredi 21 janvier 13h à 16h  
 PRALONG – salle du conseil municipal: vendredi 21 janvier 14h à 17h  
 ST-CYPRIEN – salle du conseil municipal: samedi 22 janvier 9h à 12h  
 GREZIEUX-LE-FROMENTAL- salle en mairie: lundi 24 janvier 9h à 12h  
 CHALAIN-D'UZORE – salle du conseil municipal: mardi 25 janvier 9h à 12h  
 MORNAND-EN-FOREZ - salle du conseil municipal: mardi 25 janvier 9h à 12h  
 CHAMPDIEU – salle du conseil municipal: mardi 25 janvier 15h à 18h  
 CRAINTILLEUX – mairie – mercredi 26 janvier: 9h à 12h  
 MONTBRISON – salle du conseil municipal: mercredi 26 janvier 14h à 17h  
 MAGNEUX-HAUTE-RIVE – salle du conseil municipal: jeudi 27 janvier 14h à 17h  
 PRECIEUX – salle du conseil municipal: vendredi 28 janvier 14h à 17h  
 BONSON – salle du conseil municipal: lundi 31 janvier 14h à 17h  
 ST-ROMAIN-LE-PUY – salle du conseil municipal: lundi 31 janvier 14h à 17h  
 LAVIEU – salle du conseil municipal: mardi 1<sup>er</sup> février 9h à 12h  
 CHATELNEUF – salle du conseil municipal: mardi 1<sup>er</sup> février 15h à 18h  
 VERRIERES-EN-FOREZ – salle du conseil municipal: mercredi 2 février 9h à 12h  
 ST-JUST-EN-BAS – bureau du maire (mairie): mercredi 2 février 14h à 17h  
 ST-PAUL-D'UZORE – salle de réunion de la mairie: jeudi 3 février 9h à 12h  
 CHAZELLES-SUR-LAVIEU – salle du conseil municipal: jeudi 3 février 14h à 17h  
 ST-JUST ST-RAMBERT - maison des remparts: vendredi 4 février 14h à 17h  
 PERIGNEUX - salle du conseil municipal: samedi 5 février 9h à 12h  
 CHALMAZEL-JEANSAGNIERE – salle du conseil municipal en mairie de Chalmazel: mardi 8 février 9h à 12h  
 ST-MARCELLIN-EN-FOREZ – salle des fêtes: mardi 8 février 14h à 17h  
 MARGERIE-CHANTAGRET – salle du conseil municipal: mardi 8 février 16h à 19h  
 SURY-LE-COMTAL – salle des mariages: mercredi 9 février 9h à 12h  
 LERIGNEUX – bureau du maire (mairie): jeudi 10 février 9h à 12h  
 Siège de LFa à Montbrison: jeudi 10 février 9h à 12h  
 Du fait de la situation sanitaire liée à la covid-19, l'accueil du public par le/la commissaire enquêteur se fera uniquement sur rendez-vous. L'application des gestes barrières sera demandée ainsi que le recours prioritaire à la consultation et dépôts électroniques des observations. La prise de rendez-vous pour les permanences sera obligatoire au moins 48h à l'avance. Les rendez-vous seront limités à 20 min. Il sera demandé de respecter un maximum de deux personnes par rendez-vous lors des permanences physiques. Des permanences en visio-conférence seront proposées. La prise de rendez-vous et les modalités techniques de ces permanences seront disponibles à l'adresse suivante: <https://www.registre-numerique.fr/plui-loire-forez> ou par téléphone au 04.26.24.70.01, les matins uniquement, du lundi au vendredi.  
**Clôture de l'enquête:**  
 Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, en tant qu'autorité compétente, se prononcera par délibération sur l'approbation du PLUi. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation. La Préfète de la Loire est l'autorité compétente pour la procédure d'abrogation des cartes communales.  
 A l'issue de l'enquête publique et pendant un an, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public au siège de LFa ainsi que dans les mairies des 45 communes concernées, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et également consultables sur le site internet du PLUi ([www.pluiloireforez.fr](http://www.pluiloireforez.fr)) et sur le site internet du registre numérique (<https://www.registre-numerique.fr/plui-loire-forez>).

(EP8917)



Préfecture de la Loire

SERVICE DE L'ACTION TERRITORIALE  
 DEUXIEME AVIS

**AVIS D'ENQUETES CONJOINTES D'UTILITE PUBLIQUE ET PARCELLAIRE**

Pour l'aménagement des abords Nord de Novaciéries sur le territoire de la commune de Saint Chamond  
 Procédure d'expropriation à la demande de l'EPORA

Par arrêté de Madame la Préfète de la Loire, des enquêtes publiques conjointes sont ouvertes sur la commune de Saint-Chamond. Ces enquêtes ont lieu du **6 au 20 décembre 2021 inclus**.

Les dossiers peuvent être consultés chaque jour ouvrable et aux heures d'ouverture habituelles de la mairie de Saint Chamond où les intéressés peuvent:

- soit inscrire sur les registres, version papier ouverts au siège de l'enquête à la mairie de Saint Chamond aux jours et horaires fixés pour la consultation du dossier;
- soit adresser par écrit leurs observations à la commissaire enquêtrice à la mairie de Saint Chamond;
- lors des permanences tenues par la commissaire enquêtrice aux dates ci-dessous définies.

Pour être recevables, les observations doivent être exprimées avant la clôture des enquêtes publiques, soit avant le 20 décembre 2021 à 17H30.

Madame Jeanine BERNE, urbaniste en retraite, assure les fonctions de commissaire enquêtrice. Elle siège en mairie les:

**Lundi 6 décembre 2021 de 8H30 à 11H30**

**Mercredi 15 décembre 2021 de 8H30 à 11H30**

**Lundi 20 décembre 2021 de 14H30 à 17H30**

Les intéressés pourront prendre connaissance du rapport de la commissaire enquêtrice après clôture des formalités:

- soit en mairie de Saint Chamond;
- soit à la Préfecture de la Loire - Service de l'action territoriale - ou sur le site [www.loire.gouv.fr](http://www.loire.gouv.fr).

(EP8829)

**Autres départements**

**Appels d'offre**

**Travaux**



**MISE EN CONCURRENCE**

**Identification de l'organisme: Advivo, Office Public de l'Habitat - 1 square de la Résistance - BP 20124 - 38209 Vienne cedex**

<https://agysoft.marches-publics.info>

Mode de passation: Procédure adaptée

**Objet: Travaux de réhabilitation de plusieurs résidences d'Advivo (72 logements) à Vienne 38200**

Lot 1 Ravalement de façades

Lot 2 Menuiseries Extérieures (y compris désamiantage, certains travaux de plâtrerie et de peinture)

Lot 3 Revêtements de sol

Lot 4 Serrurerie

Lot 5 Faux Plafonds

Lot 6 Electricité

Durée exécution: 10 mois

Date limite de remise des offres: 10/01/2022 à 12 H

Critères de jugement des offres: voir règlement et dossier de consultation

Dossier à retirer auprès de: <https://agysoft.marches-publics.info>

Renseignements techniques et administratifs: <https://agysoft.marches-publics.info>

Dossier à déposer auprès de: sus mentionné

Date d'envoi: 02/12/2021

(MP9126)

**Avis d'attribution**

**Services**

**AVIS D'ATTRIBUTION**

Marché de Services

(Réf. annonce MP8533 JBTP 04 11 21)

63 - Puy-de-Dôme

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur: - SAS AGRIBOISVALEUR**

**Objet du marché: Evolution de la BoxBoisBIM vers le BIM pour tous**

Type d'avis: Avis d'attribution

Type de procédure: Procédure adaptée

Catégorie: Service

Support(s) de parution:

<http://sudest-marchespublics.com>

<http://www.e-marchespublics.com>

Marché unique

Ce marché a été: Attribué

Attributaire: DATBIM (CP : 38620)

Montant: 160000 Euros HT

Date d'attribution du marché: 16/11/2021.

(MP9102)

**TOUT SAVOIR**

Les annonces légales,  
 une nécessaire source  
 d'informations commerciales  
 pour :

- Prospector
- Développer vos marchés
- Suivre la qualité de vos créances.

**N'hésitez plus,  
 abonnez-vous à**



**Tél. 04 72 07 36 12**

**[abonnement@le-tout-lyon.fr](mailto:abonnement@le-tout-lyon.fr)**

## VIES DES SOCIÉTÉS

## Transferts de siège social

Suivant Décisions du 3 Décembre 2021, les Associés de la Société " FOREZLAB DENTAIRE ", SARL au capital de 88.000 € ayant son siège social à MONTBRISON (42600) - 4 Impasse des Lupins, immatriculée au RCS de SAINT-ETIENNE sous le numéro 447.995.283 ont décidé de transférer le siège social de la Société à SAVIGNEUX (42600) - 13 Rue des Métiers ressortant du RCS de SAINT-ETIENNE. Le Dossier est déposé au RCS de SAINT-ETIENNE

283351100

## Poursuites d'activité

**endrix.**  
OSONS OSER.

H-BDG - Société Par Actions Simplifiée au capital de 1 000 € - Siège social : 331 LA COURONNE LES ECHARPIES - 42410 LA-CHAPELLE-VILLARS - 893 571 158 RCS ST ETIENNE - AVIS DE PUBLICITE LEGALE : D'un PV d'AGE du 30/09/2021, il résulte que les associés ont décidé en application des dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société bien que l'actif net soit devenu inférieur à la moitié du capital social. Dépôt légal au RCS de ST ETIENNE. Pour avis, le représentant légal.

283320800

## AVIS

## Enquêtes publiques



## LOIRE FOREZ AGGLOMERATION

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## PROJET DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE LFA ET ABROGATION DE CARTES COMMUNALES

Par arrêté n°2021ARR662, le Président de Loire Forez agglomération (LFA) a ordonné qu'il soit procédé à l'ouverture de l'enquête conjointe portant sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) pour les 45 communes de l'ex-communauté d'agglomération Loire Forez et sur l'abrogation des cartes communales en vigueur sur ce territoire.

## Durée de l'enquête publique :

Du lundi 3 janvier 2022 à 9h au jeudi 10 février 2022 à 12h précises.

## Personne responsable juridiquement du projet et demande d'information :

La personne responsable de ce projet est Monsieur le Président de Loire Forez agglomération. Toute information relative à ce projet peut être demandée auprès de Loire Forez agglomération, service planification urbaine : planification@loireforez.fr. Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de Loire Forez Agglomération (17 boulevard de la préfecture - CS30211 - 42605 MONTBRISON cedex)

## La commission d'enquête :

Par décision n°E21000099/69 du 3/08/2021, Monsieur le Président du tribunal administratif de Lyon a désigné Mme Joyce CHETOT Présidente de la commission d'enquête, Mme Gisèle LAMOTTE et M. Pierre FAVIER, membres titulaires et M. Michel CORRENOZ, membre suppléant.

## Composition du dossier d'enquête publique :

Le dossier d'enquête est composé d'une notice de présentation, de l'ensemble des délibérations relatives au projet, du bilan de la concertation, ainsi que du projet de PLUi : rapport de présentation (dont la justification des choix et l'évaluation environnementale), projet d'aménagement et de développement durables (PADD), orientations d'aménagements (OAP), règlement (écrit et graphique), annexes, avis émis par les 45 communes concernées et par les personnes publiques associées (PPA), tableau regroupant les avis PPA, avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale Auvergne-Rhône-Alpes en date du 27 avril 2021. Il est également composé du dossier d'abrogation des cartes communales de Chalmazel-Jeansagnière, Grézieux-le-Fromental, Lérigneux, Saint-Bonnet-le-Courreau et Saint-Paul-d'Uzore et des avis des PPA consultées.

## Consultation du dossier d'enquête

Pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et horaires d'ouverture au public habituels, les pièces du dossier complet au format papier seront tenues à disposition du public à l'Hôtel d'agglomération de LFA ainsi qu'en mairies de Bard, Boisset-lès-Montrond, Chalmazel-Jeansagnière, Champdieu, Lézigneux, Saint-Just Saint-Rambert, Sury-le-Comtal. Dans les 38 autres communes, seront mis à disposition, sous format papier, le PADD, les OAP, le règlement (texte et graphique) de la commune concernée, les avis des PPA et des communes, ainsi que, au format numérique, l'ensemble du dossier. Le dossier pourra être consulté et téléchargé via le site internet dédié : <https://www.registre-numerique.fr/plui-loire-forez>. Un lien vers ce site sera également disponible sur les sites internet de LFA et du PLUi :

<https://www.loireforez.fr/connaitre-agglo/enquetespubliques/> et [www.pluiloireforez.fr](http://www.pluiloireforez.fr). Il pourra être également consulté sur un poste informatique mis à disposition à l'hôtel d'agglomération de Loire Forez et dans les mairies des 45 communes, pour les personnes ne disposant pas d'accès internet, aux horaires habituels d'ouverture. Chaque personne intéressée pourra le consulter indifféremment

dans l'un des lieux ou lien informatique de consultation cités ciavant.

## Recueil des observations et propositions

Pendant la durée de l'enquête, exclusivement du lundi 3 janvier 2022 à 9h00 au jeudi 10 février 2022 à 12 h, les observations, propositions du public peuvent être :

- Consignées dans le registre numérique accessible via le site internet dédié à l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plui-loire-forez> ;

- Consignées dans les registres d'enquête papier à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commission d'enquête mis à la disposition du public dans les 45 mairies et à l'Hôtel d'agglomération de LFA aux jours et heures d'ouverture habituels, sauf jours fériés et jours de fermeture exceptionnelle ;

- Lors des permanences tenues par l'un des membres de la commission d'enquête ;

- Adressées par courrier à l'attention de Madame la Présidente de la commission d'enquête, Joyce CHETOT, au siège de LFA, 17, boulevard de la préfecture - BP 30211 - 42605 MONTBRISON Cedex, en indiquant dans l'objet « enquête publique pour le PLUi » ;

- Adressées par voie électronique à l'adresse mail : [plui-loire-forez@mail.registre-numerique.fr](mailto:plui-loire-forez@mail.registre-numerique.fr).

## Accueil du public

Un commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recueillir les observations et propositions écrites ou orales lors de 53 permanences aux lieux, jours et horaires suivants, au siège de LFA, dans les mairies ou autres lieux précisés ci-dessous :

Siège de LFA à Montbrison : mardi 4 janvier 9h à 12h  
LEZIGNEUX - salle du conseil municipal : mardi 4 janvier 14h à 17h

CHALMAZEL-JEANSAGNIERE - salle du conseil municipal en mairie de Chalmazel : mercredi 5 janvier 9h à 12h

BOISSET-ST-PIERRE - salle des mariages : mercredi 5 janvier 14h à 17h

ROCHE - salle du conseil municipal : mercredi 5 janvier : 14h à 17h

BOISSET-LES-MONTROND - salle des mariages : jeudi 6 janvier 15h à 18h

ST-MARCELLIN-EN-FOREZ - salle des fêtes - samedi 8 janvier 9h à 12h

ECOTAY-L'OLME - salle du conseil municipal : lundi 10 janvier : 9h30 à 12h30

VEAUCHETTE - salle du conseil municipal : lundi 10 janvier : 16h à 19h

ST-THOMAS-LA-GARDE- bibliothèque : mardi 11 janvier 9h à 12h

SAVIGNEUX - salle de réunion 1<sup>er</sup> étage de la mairie : mardi 11 janvier 9h à 12h

L'HOPITAL-LE-GRAND - salle du conseil municipal : mercredi 12 janvier 9h à 12h

ST-GEORGES-EN-COUZAN - salle en mairie : jeudi 13 janvier 8h 30 à 11h30

ST-ROMAIN-LE-PUY - salle du conseil municipal : jeudi 13 janvier 9h à 12h

GUMIERES - salle des associations : jeudi 13 janvier 16h à 19h

BARD - salle de réunion au rez-dechaussée de la mairie : vendredi 14 janvier 9h à 12h

ESSERTINES-EN-CHATELNEUF - salle des mariages : vendredi 14 janvier 13h30 à 16h30

ST-GEORGES-HAUTE-VILLE - Salle du conseil : vendredi 14 janvier 14h à 17h

BONSON - salle du conseil municipal : samedi 15 janvier 9h à 12h

SURY-LE-COMTAL - salle des mariages : lundi 17 janvier 14h à 17h

CHAMBLES - salle du conseil municipal : mardi 18 janvier 8h45 à 11h45

SAUVAIN - bureau du maire (mairie) : 18 janvier 9h à 12h

PALOGNEUX - salle du conseil municipal : mardi 18 janvier 14h à 17h

UNIAS - salle des fêtes : jeudi 20 janvier 9h à 12h

ST-JUST ST-RAMBERT -maison des remparts : jeudi 20 janvier 14h à 17h

ST-BONNET-LE-COURREAU - salle du conseil municipal : vendredi 21 janvier 9h à 12h

CHALAIN-LE-COMTAL - salle du conseil municipal : vendredi 21 janvier 13h à 16h

PRALONG - salle du conseil municipal : vendredi 21 janvier 14h à 17h

ST-CYPRIEN - salle du conseil municipal : samedi 22 janvier 9h à 12h

GREZIEUX-LE-FROMENTAL- salle en mairie : lundi 24 janvier 9h à 12h

CHALAIN-D'UZORE - salle du conseil municipal : mardi 25 janvier 9h à 12h

MORNAND-EN-FOREZ - salle du conseil municipal : mardi 25 janvier 9h à 12h

CHAMPDIEU - salle du conseil municipal : mardi 25 janvier 15h à 18h

CRAINTILLEUX - mairie - mercredi 26 janvier : 9h à 12h

MONTBRISON - salle du conseil municipal : mercredi 26 janvier 14h à 17h

MAGNEUX-HAUTE-RIVE - salle du conseil municipal : jeudi 27 janvier 14h à 17h

PRECIEX - salle du conseil municipal : vendredi 28 janvier 14h à 17h

BONSON - salle du conseil municipal : lundi 31 janvier 14h à 17h

ST-ROMAIN-LE-PUY - salle du conseil municipal : lundi 31 janvier 14h à 17h

LAVIEU - salle du conseil municipal : mardi 1<sup>er</sup> février 9h à 12h

CHATELNEUF - salle du conseil municipal : mardi 1<sup>er</sup> février 15h à 18h

VERRIERES-EN-FOREZ - salle du conseil municipal : mercredi 2 février 9h à 12h

ST-JUST-EN-BAS - bureau du maire (mairie) : mercredi 2 février 14h à 17h

ST-PAUL-D'UZORE - salle de réunion de la mairie : jeudi 3 février 9h à 12h

CHAZELLES-SUR-LAVIEU - salle du conseil municipal : jeudi 3 février 14h à 17h

ST-JUST ST-RAMBERT - maison des remparts : vendredi 4 février 14h à 17h

PERIGNEUX - salle du conseil municipal : samedi 5 février 9h à 12h

CHALMAZEL-JEANSAGNIERE - salle du conseil municipal en mairie de Chalmazel : mardi 8 février 9h à 12h

ST-MARCELLIN-EN-FOREZ - salle des fêtes : mardi 8 février 14h à 17h

MARGERIE-CHANTAGRET - salle du conseil municipal : mardi 8 février 16h à 19h

SURY-LE-COMTAL - salle des mariages : mercredi 9 février 9h à 12h

LERIGNEUX - bureau du maire (mairie) : jeudi 10 février 9h à 12h

Siège de LFA à Montbrison : jeudi 10 février 9h à 12h  
Du fait de la situation sanitaire liée à la covid-19, l'accueil du public par le/la commissaire enquêteur se fera uniquement sur

rendez-vous. L'application des gestes barrières sera demandée ainsi que le recours prioritaire à la consultation et dépôts électroniques des observations. La prise de rendez-vous pour les permanences sera obligatoire au moins 48h à l'avance. Les rendez-vous seront limités à 20 min. Il sera demandé de respecter un maximum de deux personnes par rendez-vous lors des permanences physiques. Des permanences en visio-conférence seront proposées. La prise de rendez-vous et les modalités techniques de ces permanences seront disponibles à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/plui-loire-forez> ou par téléphone au 04.26.24.70.01, les matins uniquement, du lundi au vendredi.

## Clôture de l'enquête :

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, en tant qu'autorité compétente, se prononcera par délibération sur l'approbation du PLUi. Il pourra, au vu des conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation. La Préfète de la Loire est l'autorité compétente pour la procédure d'abrogation des cartes communales.

A l'issue de l'enquête publique et pendant un an, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à disposition du public au siège de LFA ainsi que dans les mairies des 45 communes concernées, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et également consultables sur le site internet du PLUi ([www.pluiloireforez.fr](http://www.pluiloireforez.fr)) et sur le site internet du registre numérique (<https://www.registre-numerique.fr/plui-loire-forez>).

280510900

## APPELS D'OFFRES AVIS ADMINISTRATIFS ET ANNONCES LEGALES

Nos services  
sont à votre disposition  
Confiez-nous  
vos formalités

# 04 72 22 24 25

[lpral@leprogres.fr](mailto:lpral@leprogres.fr)



Professionnels du Droit et du Chiffre  
en quelques clics  
publiez vos Annonces Légales  
partout en France.



[leprogres.viedessocietes-eurolegales.com](http://leprogres.viedessocietes-eurolegales.com)  
identifiant + code d'accès sécurisé sur demande



0809 101 811



[lpral@leprogres.fr](mailto:lpral@leprogres.fr)



plateforme nationale de saisie en ligne